



Info municipale



Avec le **Conseil des Jeunes**

Samedi 26 septembre

10h30 devant la Mairie

Matériel fourni

S'inscrire auprès de Valérie: valerie_delmotte@yahoo.fr

AGISSONS ENSEMBLE POUR PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

TRAVAUX...

L'Eglise : Les étais sont en place, l'édifice est stabilisé, ses abords sécurisés et pour éviter les vibrations, la cloche n'est plus en action.

La prochaine étape, non encore programmée, consistera au démontage du clocher et aux renforcements des fondations.



L'Ecole : Refaite à neuf pour cette rentrée 2020/2021

Débutée l'année dernière, la réfection de la toiture est maintenant terminée.

Des modifications d'éclairage, des ajouts de films et de stores aux fenêtres ainsi que des changements de portes complètent les travaux de peinture effectués à l'intérieur de l'établissement.

CULTE

Le Père Bruno qui a assuré les offices religieux à Lesches et Esbly pendant 10 ans est muté à Chauconin-Neufmontiers et c'est le Père Jean qui a repris ses fonctions.

TRANSPORTS

Les nouveaux horaires entrent en vigueur à compter du **Lundi 31 août 2020**

Plus d'information sur www.transdev-idf.com

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

La Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire participe au
« Fonds Résilience » Ile de France

Qu'est-ce que le « Fonds résilience » ?

- Une avance remboursable de 3000 à 100 000 € en fonction de la taille et des besoins de votre entreprise
- Un prêt à taux zéro et sans garantie sur une durée maximale de 6 ans
- Un prêt avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans

A qui s'adresse le Fonds Résilience ?

Les TPE/PME, micro-entreprises, travailleurs indépendants, professions libérales et associations de 0 à 20 salariés :

- Confrontées à un refus de prêt total ou partiel et/ou exclues des autres dispositifs d'aide
- Quels que soient leurs statuts juridiques
- Quels que soient leurs secteurs d'activité
- Toutes les structures de l'économie sociale et solidaire ayant au moins un salarié et développant des activités à caractère économique.

Quelles sont les démarches à suivre ?

- Inscrivez-vous sur : dev.eco@marneetgondoire.fr
- Déposez votre dossier en ligne, il sera ensuite étudié
- Vous recevrez une notification de la décision
- Les fonds seront débloqués après signature du contrat d'avance remboursable.

Les candidatures sont à déposer au plus tard le 31 octobre 2020

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

La Seine et Marne ne fait pas partie des 46 départements reconnus en état de catastrophe naturelle (mouvements de terrains consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols) pour l'année 2019.

(Journal officiel du 12 juin 2020 - JORF n°0143)

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Mardi 8 septembre

Ils devront être déposés sur le trottoir **après 19h la veille du ramassage.**

Liste des déchets acceptés sur : www.sietrem.fr

Le Maire

Christine GIBERT